Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260528-D2026_005_CCAS-DE

MAIRIE DE SAINT SÉGAL
29590 SAINT SEGAL
☎ 02.98.73.17.03

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Centre Communal d'Action sociale de la commune de Saint-Ségal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric DRELON, Président du CCAS de Saint-Ségal,

Présents : Frédéric DRELON, Annaïck MORVAN, Jean-Marc L'HOURS, Annette LE NEST, Michel ADENYS, André TREUSSART, Nathalie YANN, Marie-Hélène FITAMANT
Absents : Danielle ROPARS
Procuration : /
Secrétaire de séance : Annaïck MORVAN

2026-005 ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 disposant que, dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui préside le CCAS en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L2122-17 du CGCT ;
Vu la délibération n°2026-030 du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 actant son installation ;
Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature à la fonction de Vice-président ;
Considérant que le vote se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil d'administration,
Considérant qu'une seule candidature a été déposée lors du Conseil d'administration, celle de Madame Annaïck MORVAN,

Le Conseil d'Administration :

1) PROCEDE à l'élection, à mains levées, du Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS,
2) ELIT Madame Annaïck MORVAN vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Ségal.

Après en avoir délibéré,
Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 28 mai 2026

Frédéric DRELON
Président,

Annaïck MORVAN
La secrétaire de séance,